

APPEL À PROJETS

GIRATOIRE H.-WARNERY | ART DANS L'ESPACE PUBLIC



TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
2	APPEL À PROJETS.....	3
3	CONDITIONS ET EXIGENCES DE PARTICIPATION	4
4	FINANCEMENT	5
5	DROITS.....	5
6	PROCESSUS DÉCISIONNEL.....	5
7	CALENDRIER	6
8	CONTACT	6
9	ANNEXES	6

1 PRÉAMBULE

La Ville de Morges est reconnue pour son dynamisme culturel. Grâce à la vitalité et à la diversité des associations, à la qualité et la notoriété de ses musées, elle s'est forgée une identité culturelle forte. La musique, le cinéma, les arts vivants ainsi que la valorisation du patrimoine y sont très bien représentés et défendus.

Destination de *Slow tourisme*, grâce à son cadre et sa mise en valeur du patrimoine, de l'artisanat et des produits locaux, la Ville de Morges a également obtenu en 2019 le label Villeverte Suisse pour sa valorisation et sa promotion des espaces verts et de la biodiversité.

Si la nature s'impose en ville, les arts plastiques sont, quant à eux, peu présents et accessibles dans l'espace public et les bâtiments communaux alors que d'autres villes ainsi que le Canton de Vaud ont introduit un pour-cent culturel depuis longtemps pour la réalisation et l'acquisition d'œuvres artistiques.

L'art dans l'espace public est à la fois un moyen d'embellir un lieu et de susciter de nouvelles perceptions et rapports avec celui-ci, d'un point de vue social, politique ou urbanistique. Enfin, l'art dans l'espace public entre souvent en résonance avec l'histoire, la géographie et l'usage du lieu apportant une plus-value patrimoniale.

Le présent projet vise ainsi à intégrer l'art dans l'espace public et s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville de Morges en répondant à deux de ses axes principaux : favoriser l'accès à la culture et favoriser la création artistique.

2 APPEL À PROJETS

À l'occasion de l'aménagement du nouveau giratoire H.-Warnery, la Municipalité a décidé de mettre sur pied un appel à projets sous forme de commande artistique pérenne afin d'ornier le giratoire et intégrer ainsi une œuvre d'art dans l'espace public. Le projet a pour objectif d'enrichir le patrimoine artistique et culturel morgien et de valoriser les arts plastiques au sein de la Ville.

Situé à l'entrée de la Ville et du quartier de la gare en plein développement, le giratoire H.-Warnery est un lieu de jonction et de convergence entre la ville et la campagne. Les quartiers desservis se situent au nord de l'axe autoroutier et ferroviaire, à la lisière entre l'urbain et la nature de par sa proximité avec la rivière La Morges, tout en étant directement reliés au centre-ville par trois avenues : les avenues Henri-Monod, Warnery et Marcellin. Le site présente donc une composante routière forte liée à la présence d'une route cantonale et de l'autoroute.

Le lieu étant fixe et prédéfini, l'œuvre devra être pensée en fonction et pour ce lieu, « sur mesure » en quelque sorte. Elle sera installée et exposée pour une durée indéterminée, et sera visible de jour comme de nuit.

L'intérêt de cet appel à projets est multiple :

- il permet de soutenir la création artistique et les artistes ;
- il donne à voir à un large public une œuvre dans l'espace public ;
- le regard particulier des artistes sur la ville révèle et renouvelle la perception des habitants sur leur espace urbain quotidien ;
- il permet la découverte d'expressions variées des arts plastiques contemporains ;
- il enrichit le patrimoine artistique de la ville.

3 CONDITIONS ET EXIGENCES DE PARTICIPATION

Pour qui ? Tout·e artiste·ne ou collectif suisse souhaitant participer à la création artistique dans l'espace public par le biais d'une œuvre.

Comment participer ? Les candidat·e·s devront élaborer un concept et proposer une œuvre qui soit pensée pour le lieu, en respectant ses données techniques. Le projet doit être réalisable dans le temps prévu à cet effet, soit avant l'été 2021.

Le dossier de candidature est à envoyer à l'Office de la culture de la Ville de Morges par courriel au format PDF à l'adresse culture@morges.ch. Il inclut une présentation du porteur ou de la porteuse de projet (CV, portfolio, lettre de motivation) ainsi qu'un dossier complet contenant :

- Une intention artistique et un concept respectant les conditions ;
- La technique et les matériaux utilisés ;
- Une visualisation du projet sous forme de plan, dessin, maquette, photomontage ;
- Un budget prévisionnel de conception, de réalisation et d'installation de l'œuvre ;
- Un calendrier prévisionnel de production.

Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 29 janvier 2021.

Critères de base

- Le projet doit être réalisé en 2021 et conforme aux exigences et données techniques.
- Le projet doit prendre en compte les contraintes et spécificités du lieu (place à disposition, taille, matériaux, circulation, mesures de sécurité, entretien) telles que mentionnées ci-dessous.
- Le projet fait écho à la dimension historique, patrimoniale et/ou touristique de la Ville et de sa région.

Données techniques

Le dossier de présentation prendra en compte les aspects suivants :

- La démarche artistique et la conception d'une œuvre cohérente avec le site, qui s'inscrive dans le paysage artistique, culturel et environnemental de la Ville. L'artiste est invité à questionner la géographie du lieu, son usage et sa perception.
- Sa faisabilité et sa pérennité en termes de temps de réalisation, de matériaux utilisés et d'entretien sur le long terme s'inscrivant dans l'optique du développement durable.
- Les données techniques de terrain, à savoir, une surface au sol carrée de 4 x 4m avec une hauteur maximale de 5m (cf. annexe).
- La sécurité des automobilistes et la circulation, en évitant les matériaux à surface réfléchissantes, les éclairages éblouissants, les éléments très mobiles, les matériaux nécessitant un entretien régulier. Les matériaux à privilégier sont durables, la structure solide, stable et résistante aux intempéries.
- L'éclairage de l'œuvre, avec le développement d'un concept d'éclairage comme partie intégrante de la démarche artistique, un giratoire devant être visible de jour comme de nuit. Tout en privilégiant un éclairage latéral ou du sol plutôt que du ciel afin de réduire la pollution lumineuse.
- L'utilisation et la circulation d'eau (fontaine, circuit fermé, etc.) n'est pas possible.

4 FINANCEMENT

Le montant nécessaire à l'acquisition de l'œuvre est inclus dans le préavis du projet de construction Giratoire Warnery N° 39/10.18.

La Ville de Morges récompense le projet du ou de la lauréat·e d'un montant de CHF 6'000.00, pour la conception et l'acquisition de l'œuvre.

La Ville de Morges prend à sa charge les frais de réalisation et d'installation de l'œuvre sur la base d'une estimation des coûts définis par l'artiste dans le cadre du budget alloué par la Ville. Ceux-ci ne devront toutefois pas excéder un total de CHF 35'000.00.

5 DROITS

L'œuvre est achetée par la Ville qui en détermine l'usage. L'artiste cède l'œuvre à la Ville et l'autorise à reproduire celle-ci sur tout support, imprimé ou numérique (site internet), à des fins de documentation et de promotion.

La Ville de Morges s'engage à mentionner le nom de l'artiste lors de toute diffusion de l'œuvre, sauf dispense de la part de l'artiste.

La Ville de Morges s'engage à ne procéder à aucune déformation, adaptation ou transformation de l'œuvre sans l'autorisation de l'artiste.

La Ville de Morges n'a aucune obligation de conserver l'œuvre indéfiniment à cet emplacement. Tout changement d'affectation de l'œuvre devra cependant faire l'objet d'une acceptation de l'artiste.

6 PROCESSUS DÉCISIONNEL

Un jury est constitué et invite les artistes à concourir, examine les dossiers présentés et préavise la Municipalité. La Municipalité se prononce sur le choix du jury et désigne le projet lauréat.

Le jury se compose de la manière suivante :

- du Syndic, en charge de la culture ;
- du Municipal en charge des Infrastructures ;
- de la cheffe de l'Office de la culture ;
- de deux membres de la Commission consultative des affaires culturelles ;
- d'éventuels experts (historiens de l'art et/ou artistes).

Avant les délibérations du jury, une consultation des services concernés est réalisée pour vérifier la faisabilité technique des projets sur le site retenu.

Les critères de sélection se fondent sur la pertinence de la démarche artistique, sur la cohérence du projet, sa faisabilité technique et financière, sur l'expérience de l'artiste, et sur la prise en compte et la compréhension du contexte, de ses enjeux et du lieu concerné.

La décision finale est communiquée par écrit aux candidat·e·s.

7 CALENDRIER

- Automne 2020 (début novembre) : Lancement de l'appel à projet via communiqué de presse, diffusion par courriers et e-mails aux artistes, institutions et réseaux culturels, publication sur les réseaux sociaux.
- 29 janvier 2021 : Délai de remise des dossiers
- Février 2021 : Sélection du projet lauréat
Délibération et sélection du jury, décision par la Municipalité, information via un communiqué de presse.
- Mars à mai 2021 : Réalisation de l'œuvre
Le/la lauréat-e travaille à la création et la réalisation de son projet.
- Juin 2021 : Installation de l'œuvre et finalisation du giratoire.
- Fin juin 2021 : Inauguration

8 CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Office de la culture, Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 272, 1110 Morges 1, au +41 21 804 96 40 ou à culture@morges.ch.

Une visite du site d'implémentation est prévue le lundi 30 novembre à 14h et le jeudi 03 décembre à 9h, en présence du responsable technique du projet de giratoire et d'un membre de l'Office de la culture. En cas d'intérêt, merci de vous annoncer auprès de l'Office de la culture.

9 ANNEXES

Annexe 1 : Zone d'aménagement prévue au centre du giratoire

Annexe 2 : Images du site

Annexe 3 : Plan de situation détaillé du giratoire

L'usage des plans en annexe est à titre informatif et se limite à la procédure de l'appel à projets. Toute reproduction et/ou diffusion pour d'autres motifs sont proscrites.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 octobre 2020.

le syndic  le secrétaire

 Vincent Jaques  Giancarlo Stella